

Délibérations du 24 juin 2022

La Commission Formation et Vie Universitaire s'est tenue en visioconférence.

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, en sa séance du **vendredi 24 juin 2022, 9h**.

Sous la présidence de Marie-Karine LHOMMÉ, Vice-Présidente formation, orientation et insertion professionnelle.

Vu le code de l'éducation, article L712-6-1 ;

Vu les statuts de l'Université Lumière Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration le 27 avril 2018 ; modifiés en séance du 20 septembre 2019 et du 10 décembre 2021

Donne les avis suivants :

Membres : 37 en exercice

Quorum : 19

Présent.es et représenté.es en début de séance : 23

Étaient présent.es :

Collège A : Marie DESPRES-LONNET, Martine SEVILLE, Jean-Yves AUTHIER, Emilie VAYRE, Vincent DI ROCCO, Isabelle BOEHM

Collège B : Marie-Karine LHOMMÉ, Pascale COLLIOT

Collège BIATSS : Eve ROTHBERG, Stéphane RICHARD, Hervé BRUNI

Personnalités extérieures :

Usagers/ères : Quentin LAURISSE, Thomas COUDURIER, Sam TROUILLOUD, Rivka BENZAZON, Clémence FROGER

Représenté.es : Valérie HAAS, Alexandre QUIQUEREZ, Tanguy LEROY, Erica DUMONT, Flora PULCE, Marie BAREILLE, Ninon CHARLES

Invité.es : Arnaud DE LA ROCHETTE DE ROCHEGONDE, Catherine LEROUX, Eva KERHARO, Hervé ROZIER, Sébastien VALIN, François BARRIERE

Invité.es permanent.es : Cathy LOBRY, Valérie DESPRAT, Marielle PIERRON, Stéphane CHARIGNON

AVIS

CREATION DU DU « LL. MBA MANAGEMENT STRATEGIQUE DES RISQUES ET DROIT DES AFFAIRES »

09 – Création du DU « LL. MBA Management stratégique des risques et Droit des affaires »

Présentation par François BARRIERE - Maître de conférences en droit à la Faculté de droit Julie-Victoire Daubié et Martine SEVILLE - Professeure des universités en sciences de gestion à l'UFR SEG :

Création du DU « LL. MBA Management stratégique des risques et Droit des affaires » porté par l'UFR SEG et la Faculté de Droit Julie-Victoire Daubié.

Type de public : FC

Nombre d'inscrit.es prévisionnel : 20 étudiant.es

Durée du cycle de formation : du 9 janvier 2023 au 17 juin 2023 (date de fin prévisionnelle)

Total d'heures : 254 heures

Heures de cours par mois : entre 30 et 50 heures par mois

Heures de cours par semaine : rythme régulier, entre 10 et 25 heures par semaine

Programme :

- UE 1 : comprendre les enjeux et contraintes de la direction et pilotage des entreprises et les responsabilités associées
- UE 2 : savoir identifier les risques encourus par l'entreprise
- UE 3 : savoir mobiliser le droit des affaires pour anticiper, mitiger et gérer les risques
- UE 4 : projets tutorés et compétences professionnelles

Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : **15**
Vote 07 – **Avis favorable**

Pour	Contre	Abst	NPPV
11	3	1	0

MAQUETTES DE FORMATION 2022-2026

10 – Maquettes de formation 2022-2026

Dans la continuité des précédentes CFVU, présentation des maquettes de formation 2022-2026. Un descriptif détaillé des matrices financières et des maquettes a été fait à la CFVU du 1er avril 2022 ; les matrices financières sont données pour information.

UFR T&T :

- Master mention Mondes anciens
- Master mention Sciences des religions

UFR ASSP :

- Master mention MIASHS
- Master mention Etudes sur le genre

UFR Langues :

- Préparation CAPES Allemand
- Préparation CAPES Anglais
- Préparation CAPES Espagnol

UFR LESLA :

- Préparation CAPES externe éducation musicale et chant choral
- Préparation CAPES Lettres classiques
- Préparation CAPES Lettres modernes

ISPEF :

- Master mention Sciences de l'éducation, campus FORSE

Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : **14**
Vote 08 – **Avis favorable**

Pour	Contre	Abst	NPPV
14	0	0	0

MODIFICATIONS DE MAQUETTES 2022 - 2026

11 – Modifications de maquettes 2022 - 2026

Modifications de maquettes de la nouvelle offre de formation 2022-2026.

Faculté de Droit Julie-Victoire Daubié :

- Licence mention Administration publique
- Licence mention AES
- Licence mention Droit
- Master mention Droit des affaires
- Master mention Droit public

UFR SEG :

- Licence mention Economie-gestion
- Master mention Risques et environnement

UFR LESLA :

- Licence mention Musicologie
- Licence année préparatoire Musicologie
- Master mention Sciences du langage
- Master mention Arts de la scène
- Master mention Lettres
- M1 MEEF 2nd degré éducation musicale et chant choral
- M2 MEEF 2nd degré éducation musicale et chant choral

UFR Langues :

- LP Négociation/commercialisation de prestations touristiques spécialisées
- Master parcours ETUDES HISPANIQUES CREAME CREAtion Mémoire (mention LLCER)

UFR ASSP :

- Licence mention Science politique
- Licence mention Sociologie

UFR T&T :

- LP mention Guide conférencier, parcours Animateur concepteur en patrimoine culturel
- LP mention Guide conférencier, parcours Médiateur culturel

Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : **14**
Vote 09 – **Avis favorable**

Pour	Contre	Abst	NPPV
14	0	0	0

MODIFICATIONS DE DATES DE CAMPAGNES DE CANDIDATURES 2022-2023

12 – Modifications de dates de campagnes de candidatures 2022-2023

Suite au retrait de la plateforme nationale de candidatures pour les M1, et à l'ajout d'un calendrier imposé, certaines mentions n'ont pas reçu suffisamment de candidatures à la 1ère vague. Une 2e vague est mise en place :

- Ouverture au 16 juin 2022
- Fermeture au 29 juin 2022
- Traitement des candidatures de 2e vague du 30 juin 2022 au 11 juillet 2022
- Date de publication des résultats au 12 juillet 2022
- En concordance avec la 1er vague, deux périodes d'inscriptions du 13 juillet 2022 au 18 juillet 2022 et du 20 août 2022 au 26 août 2022.

Les composantes ayant eu recours à cette 2^e vague M1 sont : l'UFR LESLA (5 parcours), l'UFR Langues (4 parcours), l'UFR ASSP (2 parcours), l'ICOM (1 parcours).

Autres modifications de dates de campagnes de candidatures (hors cadre de 2^e vague M1) :

UFR LESLA :

- M1 FI Métiers du livre et de l'édition, date de publication des résultats de la 1^{ère} vague repoussée d'une semaine, au 15 juin 2022 en raison d'un grand nombre de candidatures
- M1 FC métiers du livre et de l'édition, date de publication des résultats de la 2^{ème} vague repoussée de 11 jours, au 12 septembre 2022

UFR ASSP :

- M1 FI et FC Science politique, date de publication des résultats de la 1^{ère} vague repoussée de 9 jours, au 22 juin 2022, en raison d'un grand nombre de candidatures (plus de 1500)
- M2 Etudes sur le genre, EGALITE FC, ajout d'une 2^{ème} vague dans le but de capter plus de candidat.es

Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : **13**
Vote 10 – Avis favorable

Pour	Contre	Abst	NPPV
13	0	0	0

TARIFS FORSE

13 – Tarifs FORSE

Modifications des tarifs de l'ISPEF Campus FORSE pour l'année universitaire 2022-2023 :

Ces tarifs sont sous convention avec le CNED et l'Université de Rouen Normandie, ils sont augmentés en moyenne de 2% par an dans le cadre de cette convention.

- Licence 3 - Inscrit.es libres : 895 € (tarif individuel)
- Licence 3 - Inscrit.es libres - formule redoublants : 380 € (tarif individuel)
- Licence 3 : 1 020 € (tarif individuel) **ou** 2 140 € (tarif FC)
- Licence 3 - formule redoublants : 255 € (tarif individuel) **ou** 570 € (tarif FC)
- Master 1 : 1 705 € (tarif individuel) **ou** 3 210 € (tarif FC)
- Master 1- année supplémentaire : 260 € (tarif individuel) **ou** 615 € (tarif FC)

- Master 2 ICF (Ingénierie et Conseils en formation) : 2 775 € (tarif individuel) **ou** 5 515 € (tarif FC)
- Master 2 ICF – VAE partielle module : 500 € (tarif individuel) **ou** 929 € (tarif FC)
- Master 2 ICF - VAE partielle mémoire : 999 € (tarif individuel) **ou** 2 060 € (tarif FC)
- Master 2) ICF (Ingénierie et Conseils en formation) - année supplémentaire : 260 € (tarif individuel) **ou** 649 € (tarif FC)
- Master 2 MIFEF : 3 050 € (tarif individuel) **ou** 6 065 € (tarif FC)
- Master 2 MIFEF - année supplémentaire : 285 € (tarif individuel) **ou** 715 € (tarif FC)
- Master 2 INPEF : 2 775 € (tarif individuel) **ou** 5 515 € (tarif FC)
- Master 2 INPEF - VAE partielle module : 500 € (tarif individuel) **ou** 929 € (tarif FC)
- Master 2 INPEF - VAE partielle mémoire : 999 € (tarif individuel) **ou** 2 060 € (tarif FC)

Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : **13**
Vote 11 – Avis favorable

Pour	Contre	Abst	NPPV
11	0	2	0

TARIFS CLES - TOEFL - TOEIC

14– Tarifs CLES - TOEFL - TOEIC

Les tarifs CLES 2022-2023 sont identiques à 2021-2022 :

- Étudiant.es de l'Université Lumière Lyon 2 inscrit.es en L2 ou L3 : première certification gratuite, inscription(s) supplémentaires(s) sur la même année universitaire à 40 €
- Étudiant.es de l'Université Lumière Lyon 2 inscrit.es en L1, Master (1 et 2) ou Doctorat : 40 €
- Étudiant.es Erasmus : 40 €
- Etudiants.es de l'Université Lumière Lyon 2 MINERVE L1 : 1 certification gratuite dans la langue MINERVE
- Etudiants l'Université Lumière Lyon 2 MINERVE L2 : 2 certifications gratuites (la langue MINERVE et une autre langue)
- Étudiant.es du CIEF : 40 €
- Candidat.es extérieur.es à l'Université Lumière Lyon 2 : CLES B1 : 60 € / CLES B2 : 70 € / CLES C1 : 80 €

Les tarifs des cours de préparation au TOEFL ITP 2022-2023 sont identiques à 2021-2022 :

Pour les étudiant.es inscrit.es à L'université Lumière Lyon 2 :

- Cours de préparation à 100 €
- Examen à 100 €
- Forfait cours + examen à 180 €

Pour les candidat.es extérieur.es à L'Université Lumière Lyon 2 :

- Cours de préparation à 150 €
- Examen non proposé aux candidat.es extérieur.es (test institutionnel)

Les tarifs de la certification TOEIC 2022-2023 sont identiques à 2021-2022 :

- Pour les étudiant.es inscrit.es à L'Université Lumière Lyon 2, examen à 110 €
- Examen non proposé aux candidat.es extérieur.es (test institutionnel)

	Pour	Contre	Abst	NPPV
Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : 13 Vote 12 – Avis favorable	13	0	0	0

MODIFICATION EXONERATIONS DES DROITS D'INSCRIPTION 2022-2023

15 – Modification exonérations des droits d'inscription 2022-2023

Ajout à la première ligne du point 3. « Exonération au titre des orientations stratégiques de l'établissement (art. R719-50 .2° du Code de l'éducation) » : « Etudiant.es concerné.es par un accord international/ convention de double Diplôme **et tout.e étudiant.e s'inscrivant à titre individuel dans un diplôme national, l'année suivant une inscription au titre d'une convention internationale** »

Cette modification permet à un.e étudiant.e en échange dans le cadre d'une convention en partenariat international en année N de pouvoir s'inscrire en année N+1 à l'Université Lumière Lyon 2 dans un diplôme national, à titre individuel, en étant exonéré, ce qui est un vecteur d'attractivité, en particulier pour les étudiant.es délocalisé.es.

Les étudiant.es entrant.es en échange venant d'Europe ne sont pas concerné.es (majorité des étudiant.es). Cela concernera en particulier les conventions entre l'Université Lumière Lyon 2 et la Chine, et ponctuellement des étudiant.es ayant effectué.es un échange qui souhaiteraient continuer à l'Université Lumière Lyon 2.

	Pour	Contre	Abst	NPPV
Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : 13 Vote 13 – Avis favorable	10	0	3	0

CONVENTIONS

16 – Conventions

Présentation par Hervé ROZIER - Responsable administratif et financier de l'IETL :

- **Renouvellement de convention Diplôme Universitaire Droit et Gestion des Ressources Humaines (UFR IETL ; Partenaire : Institut National du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle)** : la présente convention a pour objet de permettre aux élèves de la classe préparatoire Talents du service public d'accéder au Diplôme Universitaire Droit et Gestion des Ressources Humaines.

Présentation par Arnaud DE ROCHEGONDE - Référent des conventions de partenariat et de co-accréditation :

- **Avenant à la convention cadre (UFR LESLA ; Partenaire : CNSMD Lyon)** : avenant portant la modification de la durée de la convention cadre suite au prolongement de l'accréditation pour l'année universitaire 2021/2022.

- **Avenant à la convention Licence Danseur Interprète (UFR LESLA ; Partenaire : CNSMD Lyon)** : avenant portant la modification de la durée de la convention Licence Danseur Interprète suite au prolongement de l'accréditation pour l'année universitaire 2021/2022.

- **Avenant à la convention Licence Musicologie (UFR LESLA ; Partenaire : CNSMD Lyon)** : avenant portant la modification de la durée de la convention Licence Musicologie suite au prolongement de l'accréditation pour l'année universitaire 2021/2022.

- **Avenant à la convention Préparation concours AES (Faculté de Droit JVD ; Partenaire : lycée des Minimes)** : avenant

portant la prolongation de la durée de la convention de partenariat avec la Lycée des Minimes jusqu'à la fin de l'année universitaire 2021/2022.

- **Renouvellement de convention Certificat Informatique et Internet niveau 2 (Partenaire : INSPE - Université Claude Bernard Lyon 1)** : la convention précise les modalités d'intervention du référent C2i2e de l'INSPE pour le compte de l'Université Lumière Lyon 2 pour l'année Universitaire 2021/2022.

- **Renouvellement de convention LP BAF (UFR SEG ; Partenaire : ES Banque)** : les parties ont décidé de coopérer dans le domaine de la formation professionnelle diplômante en alternance au profit du secteur bancaire, par la mise en place d'un dispositif de formation par la voie de l'alternance, visant à la délivrance de la LP Banque Assurance Finance pour l'année universitaire 2021/2022.

- **Renouvellement de convention LP CCA (UFR SEG ; Partenaire : Cap Compétences)** : les parties ont décidé de coopérer dans le domaine de la formation professionnelle diplômante en alternance, par la mise en place d'un dispositif de formation par la voie de l'apprentissage, visant à la délivrance de la LP Droit, Economie, Gestion Mention Assurance, Banque, Finance, Chargé de Clientèle pour l'année universitaire 2021/2022.

- **Renouvellement de conventions Classe préparatoire aux études supérieures (CPES) Classe d'approfondissement en arts plastiques (CAAP) (Partenaires : lycée Auguste et Louis Lumière, Lycée Saint Louis - Saint Bruno)** : l'Université Lumière Lyon 2 et les lycées contribuent ensemble à la fluidification et à la sécurisation des parcours des étudiant.es de CPES-CAAP en leur proposant des passerelles pour une réorientation ou une poursuite d'études au sein de l'Université Lumière Lyon 2.

- **Renouvellement de conventions CPGE (Partenaires : lycée Blaise Pascal - Clermont-Ferrand, Lycée Carnot - Cannes, Lycée Leconte de Lisle - La Réunion, Lycée Frédéric Mistral - Avignon, Lycée Saint Sernin - Toulouse)** : l'Université Lumière Lyon 2 et le lycée contribuent ensemble à la fluidification et à la sécurisation des parcours des étudiant.es de CPGE en leur proposant des passerelles pour une réorientation ou une poursuite d'études au sein de l'Université Lumière Lyon 2.

- **Renouvellement de convention Classe préparatoire aux études supérieures - ATS (UFR SEG ; Partenaire : lycée La Martinière – Duchère)** : la présente convention régit le partenariat entre la classe préparatoire ATS en un an du Lycée La Martinière-Duchère et l'Université Lumière Lyon 2.

- **Renouvellement de convention CPGE ENS Paris Saclay D2 (UFR SEG ; Partenaire : lycée Juliette Récamier)** : la présente convention porte sur la mise en œuvre de la coopération entre l'EPCSCP et le lycée public comportant des classes préparatoires aux grandes écoles de la filière économique et commerciale, et précise les règles de correspondance de niveau entre les enseignements dispensés en CPGE ENS Paris Saclay D2 et les enseignements dispensés à l'université. Elle vise à renforcer la sécurisation des parcours des étudiant.es.

- **Renouvellement de convention Licence en Science de l'Education et de la Formation (UFR ISPEF; Partenaire : ICLY)** : dans le cadre du partenariat entre l'Université Lumière Lyon 2 et l'ICLY formalisé par la convention cadre signée entre les parties en date du 3 juin 2022, la présente convention a pour objet de formaliser la gestion de la formation de Licence en Sciences de l'Education et de la Formation. Cette dernière est mise en œuvre de manière progressive à l'ICLY :

- La L1 en septembre 2022

- La L2 en septembre 2023

- La L3 en septembre 2024

- **Renouvellement de convention Agrégation de lettres modernes, lettres classiques, grammaire (UFR LESLA; Partenaire : Université Jean Moulin Lyon 3)** : la présente convention a pour objet de définir les modalités de partenariat entre la Faculté des Lettres et Civilisations de l'Université Jean Moulin Lyon 3 et l'UFR LESLA de l'Université Lumière Lyon 2 afin d'organiser la mutualisation des enseignements dans le cadre d'une préparation commune aux concours externes d'agrégation de Lettres modernes, Lettres classiques et Grammaire.

- **Renouvellement de convention de co-accréditation (Partenaires : Etablissements de la Région académique Auvergne – Rhône-Alpes)** : la présente convention a pour objet de déterminer les principes généraux de fonctionnement de la co-accréditation à délivrer le diplôme de Licence ou de Master. Elle sera précisée par des conventions d'application propres à chaque mention de Licence ou de master co-accrédité.

L'exécution de cette convention cadre fera l'objet de conventions d'application concluent préalablement à chaque session de cours ou de travaux pour en définir l'objet, les modalités financières ainsi que le contenu.

- **Création de convention Master CILA (UFR Langues; Partenaire : Université de Bergame)** : l'Université de Bergame et l'Université Lumière Lyon 2 – UFR des Langues, Département de L.E.A. collaboreront, à travers les échanges d'étudiant.e.s, à la réalisation d'un parcours de formation en vue de délivrer un double diplôme dans le domaine des langues appliquées. L'Université de Bergame et l'Université Lumière Lyon 2 délivreront en même temps la Laurea Magistrale in Lingue Moderne per la Comunicazione e la Cooperazione internazionale (classe di Laurea Magistrale, LM-38, LMCCI) et le Master (domaine Arts, Lettres, Langues) mention Langues Étrangères Appliquées (L.E.A.), parcours international Commerce International et Langues Appliquées (LEA CILA), aux étudiant.e.s qui auront suivi le parcours selon les dispositions prévues dans le présent accord.

- **Renouvellement de convention Master ANACIS (UFR ASSP; Partenaires : ARFRIPS - Ecole Rockefeller - OCELIA)** : la présente convention a pour objet de formaliser la volonté des parties d'instaurer un partenariat dans le cadre des formations Master 1 et 2 Intervention et développement Social (IDS), parcours ANALyse et Conception de l'Intervention Sociale (M1 et M2 ANACIS) et du Diplôme d'Etat d'Ingénierie Sociale (DEIS).

Accords internationaux :

- **Avenant BISU concernant les stages d'assistant.e de français et le programme 2 + 2 entre l'Université Lumière Lyon 2 et l'Université des études internationales de Beijing (Chine)** : en lien avec le point « 15. Modification exonérations des droits d'inscription 2022-2023 », ajout de la mention : « A l'issue de cette année de L2, sous réserve de sélection par les responsables pédagogiques des deux universités partenaires, les étudiant.es peuvent s'inscrire en L3 de la Mention Sciences de l'éducation à l'Université Lumière Lyon 2. Cette nouvelle inscription est faite en qualité d'étudiant.e inscrit.e à titre individuel dans un diplôme national l'année suivant une inscription au titre d'une convention internationale. »

- **Avenant BISU concernant les stages d'assistant.e de français et le programme 2 + 2 entre l'Université Lumière Lyon 2 et l'Université des langues étrangères de Dalian (Chine)** : en lien avec le point « 15. Modification exonérations des droits d'inscription 2022-2023 », ajout de la mention : « A l'issue de la période en tant qu'étudiant.es en mobilité d'échange, sous réserve de sélection par les responsables pédagogiques des deux universités partenaires, les étudiant.es peuvent s'inscrire en L3 de la Mention Sciences de l'éducation à l'Université Lumière Lyon 2. Cette nouvelle inscription est faite en qualité d'étudiant.e inscrit.e à titre individuel dans un diplôme national l'année suivant une inscription en échange au titre d'une convention internationale. »

Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : **11**
Vote 14 – Avis favorable

Pour	Contre	Abst	NPPV
10	0	0	1

Fait à Lyon, le 28 juin 2022

Marie-Karine LHOMMÉ
Vice-Présidente formation, orientation et insertion professionnelle

